

10 septembre 2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORTAGNE-AU-PERCHE  
TERRITOIRE DURABLE**

DOCUMENT DE PROPOSITIONS

**Thierry Jeantet,**

Conseiller municipal de Mortagne-au-Perche, délégué à la CDC

**Le territoire du Pays de Mortagne-au-Perche, rural d'abord, urbain aussi, avec ses 33 communes, riche de sa biodiversité, de ses activités agricoles, mais aussi artisanales, commerciales, industrielles, associatives... est naturellement déjà un territoire durable.**

**Il peut l'être encore plus.**

**But que la Communauté de Communes peut faire sienne et qui ouvre la possibilité d'obtenir le label « Territoire durable » tel que défini par le dispositif Territoire Durable 2030 de la Région de Normandie (voir annexe 2) élaboré avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.**

**C'est en ce sens que les propositions\* figurant dans ce document visent à renforcer et compléter les démarches et initiatives durables de la CDC, des communes en lien avec les citoyennes et citoyens, les agriculteurs, entreprises, artisans et commerçants, les associations, comme avec les autres acteurs du Perche concernés.**

**Elles résultent des nombreuses consultations que j'ai pu effectuer (cf. la liste en Annexe 4).**

\*A noter également que celles-ci se réfèrent aux Objectifs de Développement Durable adoptés par l'ONU (voir annexe 1) et bien-sûr aux compétences concernées de la CDC (voir annexe 3).

# Sommaire

- p. 1**    **Introduction**
- p. 3**    **8 Objectifs**  
*à atteindre, actuels et potentiels, de développement durable sur le territoire de la CDC*
- p. 3**    **Objectif 1**  
*Démarche interne de développement durable au sein des services de la CDC et des mairies membres*
- p. 4**    **Objectif 2**  
*Transition énergétique, Économies d'énergie, rénovation thermique, énergies renouvelables*
- p. 6**    **Objectif 3**  
*Trames vertes, bleues et noires*
- p. 7**    **Objectif 4**  
*Économie circulaire*
- p. 9**    **Objectif 5**  
*Renforcer l'intégration sociale, l'accès à l'alimentation, à l'éducation, à la santé*
- p. 10**   **Objectif 6**  
*Consommation, circuits et production responsables*
- p. 11**   **Objectif 7**  
*Accès aux activités durables, économiques comme sociales et culturelles et aux innovations*
- p. 12**   **Objectif 8**  
*Partenariats pour la réalisation des objectifs*
- p. 13**   **Conclusion**
  
- ANNEXES**
- p. 16**   **Annexe 1**  
*Rappel des 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 201*
- p. 17**   **Annexe 2**  
*Le dispositif « Territoire durable » 2030/Label*
- p. 21**   **Annexe 3**  
*Rappel des compétences de la Communauté de communes et des dispositifs adoptés : PLUI et SCOT*
- p. 23**   **Annexe 4**  
*Personnes consultées*
- p. 24**   **Annexe 5**  
*Lettre du Président de la CDC à Thierry Jeantet*

# 8 Objectifs à atteindre (actuels et potentiels) de développement durable sur le territoire de la CDC

Les 8 chapitres qui suivent indiquent successivement les 8 objectifs choisis (et, entre parenthèses, les Objectifs de Développement retenus par l'ONU, auxquels ils correspondent). Les quatre premiers sont rendus obligatoires par le dispositif de labellisation Territoire durable 2030.

Pour chacun d'entre eux quatre approches se succèdent à propos de : ce qui premièrement a déjà été réalisé, deuxièmement est en cours, troisièmement est en projet et quatrièmement ce qui est envisageable donc proposé.

## Objectif 1

### ***Démarche interne de développement durable au sein des services de la CDC et des mairies membres***

(ODD 11 – Villes et communautés durables ; ODD 17 – Partenariat pour la réalisation d'objectifs)

#### **1. Réalisé**

- Flotte de véhicules électriques au nombre de : 1 CDC, 4 Mortagne-au-Perche,
- co-voiturage : aire de co-voiturage,
- éclairages LED : locaux de la CDC progressivement équipés ,
- Bornes de recharge électrique : Mortagne, Bazoches, La Chapelle-Montligeon, Pervençères.

#### **2. En cours**

- Agrandissement de l'aire de co-voiturage,
- développement des éclairages LED.

#### **3. En projet**

- « Défi » lancé aux collectivités locales et écoles pour favoriser les Eco-Gestes
- Photovoltaïque : réflexion en cours pour couvrir les toits de certains bâtiments
- Rénovation thermique en cours du patrimoine existant
- Rénovation thermique des bâtiments des écoles (Puyraveau, Aristide Briand...).

#### 4. Envisageable

- Renforcer les partenariats avec les associations, entreprises, collectifs de citoyens, etc.
- Renforcer l'exemplarité de la CDC en termes d'achats et de réalisations :
  - ⇒ Approvisionnement en électricité via un fournisseur 100 % renouvelable (du type Enercoop Normandie) pour tout ou partie du parc ;
  - ⇒ Futurs bâtiments construits selon les normes passives + installations PV
  - ⇒ Formation des élus et agents techniques à la transition énergétique, la production renouvelable citoyenne, la maîtrise des consommations énergétiques (via par exemple négaWatt, Enercoop Normandie, Énergie Partagée...).
- Mise en place avec les mairies, associations, etc. d'une politique d'information sur le développement durable (une semaine Développement Durable est envisagée par la CDC avec Mortagne en Transition en 2020 à Mortagne-au-Perche) accessible plus facilement aux citoyennes, citoyens (panneaux le long du jardin de la mairie de Mortagne, sur les grilles d'autres mairies, bâtiments publics, etc.) ; diffusion de films documentaires en lien avec la transition énergétique, alimentaire, sociale ; d'informations sur la maîtrise des dépenses énergétiques (cf. « familles à énergie positive, Opération Docteur Watt, etc.).

## Objectif 2

### ***Transition énergétique, économies d'énergie, rénovation thermique, énergies renouvelables***

(ODD 7 – Recours aux énergies renouvelables)

#### 1. Réalisé

- Actions développées par le Te61 instance qui coordonne celles en faveur de la Transition Énergétique dans l'Orne en lien avec les CDC et communes notamment dans le Perche sur le Territoire de la CDC (bornes de recharge, efficacité énergétique des bâtiments, véhicules hybrides ou électriques, achats groupés d'énergie...). Cela concerne beaucoup de réalisations et projets évoqués ci-après.
- Communes : Chauffage au bois déchiqueté à l'école de Pervençères et à l'Hôpital de Mortagne au Perche. Réseau de Chaleur à Mortagne.
- SCIC Éco Pertica qui effectue des expertises pour une « éco-construction exigeante et réaliste ». Elle développe des filières de production d'éco-matériaux.
- Station de méthanisation à la Mesnières sur le GAEC, Ferme de C. et M. Bérard.

#### 2. En cours

- Le Pays du Perche Ornaïs, dont fait partie la CDC, a lancé un processus « 100 % énergies renouvelables ». Il a été l'un des 10 lauréats de « l'appel à manifestation d'intérêt » qui avait été lancé par la région Normandie. Un programme d'actions de transition énergétique à l'horizon 2040 est élaboré. Le Pays du Perche ornaïs vient de procéder à une consultation/sondage à ce sujet.

- Une étude de Méthanisation a été réalisée dans le cadre du Contrat de ruralité. Le Pays du Perche accompagne les agriculteurs dans leur démarche, avec l'idée d'avoir un Projet Collectif. Le lieu devra être déterminé. Le projet prévoit une injection directe dans les conduites de gaz existantes à Mortagne au Perche.
- Le programme Leader 2020 du Pays du Perche Ornaïs prévoit notamment de soutenir des projets concernant les énergies renouvelables.
- Opérations de Rénovation Thermique qui concernent la moitié de la population.
- Conseils en énergie d'énergie partagée.

### 3. En projet

- Association Bazoches Énergie a proposé à la commune de Bazoches et donc à la CDC d'installer un système photovoltaïque sur le toit du gymnase.
- CUMA de Saint-Germain de Martigny : projet d'une installation de chauffage à partir de bois déchiqueté.
- Des projets de méthanisation existent notamment à Courgeon, Loissail, Mortagne (Projet donc Collectif),
- Chaufferie bois à Tourouvre,
- Un projet de gazéificateur destiné à produire du gaz de synthèse à partir de la farine produite dans le cadre des activités d'équarrissage a été annoncé par la société Atémax-Soleval.

### 4. Envisageable

- LED : La ville de Mortagne a d'ores et déjà mis en place des LED à la place des ampoules classiques, avec un système d'éclairage dégressif et des détecteurs pour des éclairages automatiques ; il faut voir où en est l'ensemble des communes et étudier comment étendre donc cette réalisation dans toute la CDC. Des expérimentations de Trame (nuit) Noire (à partir par exemple de 22 h) pourraient être lancées dans toutes les communes de la CDC.
- Photovoltaïques :
  - ⇒ Recenser avec les communes les bâtiments pouvant être techniquement couverts, publics, industriels et artisanaux et agricoles (avec les dirigeants d'entreprises), particuliers.
  - ⇒ Créer une centrale photovoltaïque (exemples de Colonard Corubert ou de Surdon)
  - ⇒ Sur des friches non-cultivables.
  - ⇒ Envisager d'équiper les surfaces de parkings.
- Aller plus loin en favorisant la création d'une filière bois entre tous les intervenants : du producteur au transformateur voire au consommateur. Voir l'exemple de la SCIC Bois Bocage Énergie.
- Favoriser la création d'un groupement de commandes aussi bien pour le photovoltaïque que pour le bois déchiqueté, etc.

#### *Plus largement :*

- Envisager un Plan (concerté entre communes de la CDC avec le Te61) énergie durable, permettant d'équilibrer les initiatives publiques et privées, coopératives, entre les différentes solutions : photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité...

- Créer à cette occasion (abrité quand il le faut au sein de l'ex-Tribunal ou dans les nouveaux locaux de la CDC ou dans une des autres communes de la CDC) un « Réseau des Rencontres de la Nature » (finançable par le Fonds français pour la Nature et l'Environnement) ou en permettant aux acteurs concernés (élus, syndicats intercommunaux, associations, citoyens, etc.) de toutes les 33 communes d'échanger, « faire réseau ». Ce qui serait une suite logique au projet « 100 % énergies renouvelables », pouvant déboucher sur le label « Territoire à énergie positive ».
- Encourager l'usage des véhicules hybrides, électriques, hydrogène, flottes d'entreprises, bus, taxis.
- Et aussi veiller, en partenariat avec les associations Mortagne en Transition, l'Air du Perche, comme avec les entrepreneurs, à la bonne maîtrise des risques de pollution.

## Objectif 3

### *Trames vertes, bleues et noires*

(ODD 6 – Accès à l'eau saine et à l'assainissement ; ODD 15 – Vie terrestre)

#### 1. Réalisé

- CDC :
  - ⇒ La Trame Verte et Bleue a été identifiée dans le cadre du PLUI. Elle concerne les « réserves de biodiversité (milieux prairiaux, littoraux, humides, aquatiques) », les corridors écologiques (grandes infrastructures, ouvrages infranchissables, etc.), les multiples rivières du territoire.
  - ⇒ Les programmes de protection et restauration mis en place par le Parc naturel, la CDC et les syndicats concernés sont efficaces.
  - ⇒ La Voie Verte (voir Syndicat de la Voie Verte).
  - ⇒ Les points d'attention concernant les secteurs de grandes cultures (Mortagne, Loisail, Courgeon, des secteurs de part et d'autre de la RN 12).
  - ⇒ Une évaluation des incidences Natura 2000 a été effectuée, concernant notamment les forêts et les étangs du Perche, les bois et coteaux à l'ouest de Mortagne au Perche. Le PLUI apporte une protection plus fine du patrimoine agricole et des paysages.
  - ⇒ Le territoire bénéficie de nombreux sites classés ou inscrits.
  - ⇒ La CDC met en place chaque année une « opération collective de haies bocagères », 10 km/an.
- Syndicat intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable du Haut-Perche : Protection des réserves d'eau, canalisation en fonte.
- Rôle des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE du Bassin de l'Huisne, SAGE de la Sarthe Amont) qui assurent la qualité et la protection de l'eau et rôle des Syndicats de Rivières.

## 2. En cours

- CDC : Poursuite du soutien à la plantation des haies.
- SIAEP :
  - ⇒ Poursuite des travaux visant à protéger les ressources en eau.
  - ⇒ Action de sensibilisation aux éco-gestes auprès des consommateurs pour réduire leur consommation en eau.
- Association Mortagne en transition : grainothèque, verger partagé, potagers collectifs, actions de pédagogie (voir aussi Association Air du Perche, Collectif Percheron, etc.).

## 3. Envisageable

- Continuer la restauration des « frontières » (haies, berges, etc.) favorables à la biodiversité, à la lutte contre l'érosion des sols et contre le « voyage » des pesticides.
- Plantation des haies :
  - ⇒ Dépasser les 10 km/an (voir le problème du financement) ;
  - ⇒ Voir avec la Chambre d'Agriculture comment assurer la durabilité des haies plantées ; Plus largement, inciter et accompagner les citoyens à la plantation d'arbres (notamment fruitiers), vergers collectifs ; lancer des chantiers participatifs en ce sens).
  - ⇒ Avoir donc un plan de plantation et gestion renforcé.
- Continuer à mieux protéger les berges des rivières, les abreuvoirs.
- Accentuer avec le PNR le « retour » des insectes, oiseaux, voire de plantes qui seraient « menacées », etc. : la CDC pourrait jouer un rôle pilote en faveur de zones fleuries (voir le mouvement « coquelicots »), des oiseaux (voir l'opération Refuges LPO), de l'Abeille Noire (et envisager, à ce propos, un label ad hoc Miel Noir du Perche ?).
- Pérenniser et développer ce qui existe déjà : les connexions entre la « Voie verte » et les circuits vélos pouvant être créés au sein et entre les 33 communes.
- Eau : entreprendre une campagne encourageant la population à boire l'eau du robinet, ce qui suppose de communiquer.

## Objectif 4

### ***Économie circulaire***

(ODD 12 – Consommation et production responsables)

#### 1. Réalisé

- SMIRTOM Perche ornais : opération « sacs jaunes » une fois par semaine à Mortagne, Bazoches, Saint Langis. Il existe un maillage de conteneurs sur l'ensemble du territoire de la CDC.
- La Coopérative d'Activité et d'Emplois Crescendo intervient déjà dans le domaine de l'économie circulaire.
- L'existence d'une entreprise de « Pailles en Paille ».

## 2. En projet

- L'entreprise ETS (Entreprise de Travail Solidaire) projette, en lien avec le SMIRTOM, de créer une « Recyclerie » traitant les objets pour les revendre aux particuliers. Une dizaine d'emplois pourraient être créés.

## 3. Envisageable

- Initiative test économie circulaire : sur le modèle des Espaces Tests Agricoles, mettre en place ou utiliser des Espaces Tests (zones artisanales), bâtiments (Maison des entreprises ou autre emplacement) permettant à des entrepreneurs à l'essai de développer des activités d'économie circulaire. Avec un accord avec la coopérative d'Activités et d'Emplois Crescendo qui peut accompagner de futurs entrepreneurs (période à fixer) voire en intégrer et qui peut porter la création de « Coopératives de Jeunes Majeurs » dédiées à l'économie circulaire (formule test sur 6 mois).
- Lancer une Opération « Halte au Plastique » : Demander aux commerçants d'exclure l'utilisation des sacs, sachets, barquettes en plastiques au profit d'une réutilisation de contenants existants dans d'autres matières et de l'utilisation de matières bio-dégradables.
- Et donc les encourager à consigner tous les bocaux, bouteilles en verre, mettre à l'étude le recyclage du verre récupéré : coopérative entre commerçants ?
- Favoriser la création d'une coopérative de recyclage des 2 roues (récupération, recyclage, vente, etc.) (voir par exemple Solicycle, association d'insertion en Île-de-France ou L'écocyclerie, de l'entreprise d'insertion Coup d'main à la Ferté-Bernard). Aussi : encourager et former à la réparation.
- Installer des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments publics (prévu à Mortagne-au-Perche : Pôle de Santé, Carré du Perche...) et encourager les entreprises et particuliers à faire de même. Notamment à l'occasion de toute construction neuve publique ou privée en intégrant des citernes d'eau de pluie.
- Encourager le renforcement de la « filière tourisme durable » (hébergeurs, transporteurs, associations, etc.) (voir le guide Tourisme durable de l'Agenda 21).
- Inciter l'AMAP Culture et Savoir du Perche à mobiliser les producteurs du territoire de la CDC.
- Développer des informations sur tout ce qui a trait à la réparation, récupération, bref le recyclage.
- Encourager les composteurs individuels, collectifs ; également les poulaillers individuels, collectifs.
- Ramassage des déchets organiques des collectivités, restaurants : installer des conteneurs spécifiques. La question de la faisabilité du traitement de ces déchets devant être examinée.

## Objectif 5

### ***Renforcer l'intégration sociale, l'accès à l'alimentation, à l'éducation, à la santé***

(ODD 1 – Éradication de la pauvreté ; ODD 10 – Réduction des inégalités ; ODD 3 – Accès à la santé)

#### **1. Réalisé**

- CDC :
  - ⇒ Respect des contingents légaux d'Habitat social, mise en place d'opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH).
  - ⇒ CIAS : Actions du Centre intercommunal d'Action sociale.
  - ⇒ Micro-Crédit personnel garanti
- Associations : présence et action de nombreuses associations de services, de soutien, accompagnements à caractère social et culturel, ADAR (services à domicile, aides ménagères, etc.), ACI (insertion professionnelle), ETS (Entreprise du travail solidaire), AJPEC (soins aux personnes épileptiques et cérébro-lésées), Familles rurales, Restos du cœur, Secours populaire, Maison pour tous (culture, loisirs).

#### **2. En cours**

- CDC : L'extension du Pôle Santé avec le soutien de l'État, de la Région, du Département, la mise en place d'outils de télé-médecine (le premier déjà prévu étant un rétinographe), accroissent la possibilité pour les habitantes, habitants d'avoir accès sur le territoire à la médecine.

#### **3. En projet**

- Création d'une épicerie solidaire en partenariat avec le Centre intercommunal d'action sociale et les acteurs sociaux.
- Création d'une Résidence Senior par la ville de Mortagne avec le bailleur social Orne Habitat.

#### **4. Envisageable**

- Soutien à la création d'une antenne de l'association « Territoire Zéro-chômeurs » : transfert de dépenses passives (indemnisation du chômage ; aides sociales) en dépenses actives (financement d'un emploi). Implication de la CDC et des acteurs économiques et sociaux.
- Accès à un niveau de vie décent : la CDC et le CIAS pourraient réunir les acteurs publics, associatifs et mutualistes qui contribuent à rendre accessibles aux personnes les plus modestes les biens et les services de première nécessité (prévention médicale, habitat social, alimentation solidaire, etc.). Occasion de voir comment rendre plus accessibles aux personnes les plus modestes les dispositifs publics, mutualistes, associatifs qui existent déjà (information, accompagnement) et d'envisager des actions complémentaires.

## 5. Partenariats

- Développer les partenariats avec les acteurs associatifs agissant en faveur de la consommation, des circuits et de la production responsables comme « Mortagne en transition », « MIL Perche », etc.

## Objectif 6

### ***Consommation, circuits et production responsables***

(ODD 12 – Consommation et production responsables)

#### 1. En cours

- Sur le territoire du Parc Régional Naturel du Perche, l'association MIL Perche est une plateforme de distribution de produits locaux en circuit court. Les maternelles ont été contactées par MIL Perche.
- La cuisine de l'Hôpital de Mortagne a signé la « charte d'engagement en faveur du développement durable » dès 2011.
- Accroissement de la place accordée aux producteurs locaux, bios, sur les marchés comme celui de Mortagne.
- Dans le cadre du contrat de Ruralité passé par le Pays du Perche : Projet alimentaire territorial (PAT), porté par le Parc Naturel Régional du Perche, pour structurer les circuits courts, les filières et l'approvisionnement local.
- À Pervençères, pour la cantine, il a été décidé de développer les achats locaux et le bio, des contacts ont été établis en ce sens avec MIL Perche.

#### 2. Envisageable

- Accélérer l'application de la loi Alimentation du 30 octobre 2018 prévue pour le 1er janvier 2022 en s'appuyant en particulier sur MIL Perche. Agir en ce sens dans le cadre du PAT, notamment en mobilisant des ressources appropriées pour la mise en place de ce dernier. Effectuer des actions de sensibilisation auprès des élus de la CDC.
- S'appuyer sur le Parc naturel régional et l'accompagnement qu'il propose :
- Accompagnement des restaurants scolaires pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM.
- Optimisation de la qualité des repas servis aux enfants tout en limitant les coûts des repas, par:
  - ⇒ la formation et échanges des et entre les personnels de cuisines collectives ;
  - ⇒ la sensibilisation et programme d'action sur les déchets ;
  - ⇒ l'introduction régulière de plats à base de protéines végétales ;
  - ⇒ l'élimination de l'utilisation des barquettes en plastique, des produits en sachets, etc.;
  - ⇒ l'étude de mutualisations possibles pour maîtriser les coûts (commandes).
- Sensibilisation des enfants sur l'alimentation (projets pédagogiques avec les enseignants, animations sur le temps de la pause méridienne, etc.) ; et aussi des parents d'élèves.

- Identifier et sélectionner des espaces sur le territoire de la CDC pour faciliter l'installation d'agriculteurs en circuits courts, en s'appuyant notamment sur le savoir-faire des Espaces Test Agricoles du Perche en lien avec la Scop Rhizome. Favoriser l'installation de maraîchers et producteurs agricoles (élevage/crèmerie en particulier).
- Valoriser aussi les circuits bio et courts qui « exportent » en dehors du territoire (voir le collectif Percheron).
- Encourager, les unités de transformation agroalimentaires valorisant des productions locales, bio et si besoin s'appuyer sur l'espace Test Agricole du Perche comme aux Ateliers Buguet à la Chapelle-Montligeon).  
Exemples de productions à transformer : fruits, légumes, mais aussi ovins, caprins, bovins.
- Étudier les possibilités de mieux faire connaître les lieux de vente de produits bio au-delà du marché du samedi à Mortagne-au-Perche.

## Objectif 7

### ***Accès aux activités durables, économiques comme sociales et culturelles et aux innovations***

#### **1. Réalisé**

- CDC :
  - ⇒ Maison des entreprises.
  - ⇒ Zones industrielles, artisanales et tertiaires, commerciales.
  - ⇒ Initiatives de la Commission économie de la CDC : rencontres entre entrepreneurs.
- Le Parc régional du Perche a créé « ETAP », espace test-agricole du Perche permettant à des entrepreneurs à l'essai avec un accompagnement personnalisé de tester pendant 1 à 3 ans le projet agricole, ceci en lien avec la Scop Rhizome.

#### **2. En cours**

- Subventions aux entreprises dans le cadre de l'opération collective de modernisation des commerces et Services.

#### **3. Envisageable**

- Création d'un club développement durable des entreprises (des commerçants et artisans aux entreprises industrielles et agricoles, ESS, et y compris des start-up) pour favoriser les échanges sur les projets et réalisations en faveur des énergies renouvelables, de l'implication participative des salariés, de la promotion d'innovations (voir Loi Pacte, Loi ESS, dispositifs RSE, etc.)
- Instaurer une « Journée des innovations », ouverte aux acteurs économiques comme sociaux.
- Créer un véritable « Pôle innovations durables » à partir du Télé-Centre avec :
  - ⇒ un fab-lab ouvert à tous les publics (imprimante 3D, découpeur laser, etc.) ;

- ⇒ le système vidéo qui existe (visioconférences, etc.) ;
- ⇒ co-working (salles déjà existantes) ;
- ⇒ accès à des outils informatiques, Internet, etc.
- Voir avec Pôle Emploi, la Mission locale comment renforcer, améliorer le contact entre employeurs déposant de postes à pourvoir et candidats potentiels.
- Recenser avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire les projets économiques innovants (nouveaux ou potentiels) à caractère social, écologique et participatif (exemple récent : l'entreprise de pailles faites à partir de produits naturels, des « pailles en paille »). Dédier une partie des zones industrielles et artisanales à de telles entreprises engagées dans des initiatives de développement durable.
- Engager une concertation/CDC/Entreprises industrielles, Agriculteurs, Commerçants et Artisans, Associations sur les plans de circulations économiseurs d'énergie, moyens de transport « propres » à favoriser.
- Éduquer et sensibiliser les enfants au développement durable : voir ce que fait l'Éducation nationale dans ce domaine au travers de la labellisation e3D. Ce label qui a différents niveaux (1, 2, 3) est obtenu après un programme de sensibilisation et d'actions effectué dans l'année aux enjeux écologiques et de développement durable (il est de l'initiative de chaque directrice). 6 écoles de la CDC sont déjà labellisées au niveau 1, la première ayant été Pervençères (Puyraveau, Saint-Hilaire, Aristide Briand, Soligny, Pervençères, Bazoché). Il faut encourager l'extension de ce label et l'obtention du niveau 3 à toutes les écoles et pour celles qui sont déjà concernées les faire passer du niveau 1 à 2 lorsque ce n'est pas déjà le cas.

## Objectif 8

### ***Partenariats pour la réalisation des objectifs***

(ODD 17 – idem)

#### **1. Réalisé/en cours**

- La CDC, depuis sa création, a noué des partenariats avec l'État, la région, le département, d'autres CDC, avec le Pays du Perche, le Parc naturel régional du Perche et aussi, bien sûr, avec les syndicats intercommunaux concernant son territoire. Mais de nombreux liens sont établis aussi avec le secteur associatif (social, éducatif, culturel, sportif), les Chambres régionales, départementales Agricoles, du Commerce, de l'Industrie, Artisanales, Chambre Régionale de l'Économie sociale et solidaire : la CRESS).
- La présentation des propositions figurant dans les objectifs 1 à 7 montre que de nouveaux partenariats sont possibles, d'autres, déjà existants, peuvent être renforcés.

## 2. Envisageable

- Un Conseil participatif et consultatif du territoire de la CDC qui pourrait réunir avec les élus des représentants des associations et entreprises et des citoyens tirés au sort, avec une représentation prévue des jeunes. Ils pourraient réunir une fois par an les participants, recueillir leurs avis ou propositions et au cas par cas traiter de sujets précis. Ce Conseil pourrait être l'occasion :
  - ⇒ de définir ce que pourraient être des chantiers participatifs, notamment en direction des jeunes ; envisager dans le même sens, avec les communes, des budgets participatifs destinés à favoriser des initiatives de développement durable ;
  - ⇒ de favoriser échanges de savoirs, d'expériences entre les participants ;
  - ⇒ d'organiser avec le Parc naturel régional du Perche et les associations des actions de sensibilisation, de pédagogie ;
  - ⇒ d'inciter les écoles à obtenir, comme le lycée Jean Monnet de Mortagne, le label « Écoles développement durable » (voir ci-après).
- Étudier l'intérêt de partenariats avec des dispositifs « accélérateurs d'entrepreneuriat innovant en termes notamment de Développement Durable : voir par exemple celle des « Villages by CA » initié par la Fédération Nationale du Crédit Agricole ([levillagebyca.com](http://levillagebyca.com)) ou les incubateurs de type « écologie-ruralité » initiés par Inco ([www.inco.co.com](http://www.inco.co.com)). Ou encore avec une plateforme du type « rura Connect » (travailler à la campagne, une chance à saisir) liée à l'Association des Maires Ruraux de France.
- Adhérer au Réseau des Collectivités Territoriales pour l'ESS ([rtes.fr](http://rtes.fr)), qui relie les communes prenant des initiatives de développement durable via l'ESS.

## Conclusion

**Beaucoup de réalisations, projets en cours ou prévus sur Le Territoire de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche vont d'ores et déjà dans le sens d'un Développement Durable. La CDC et ses communes avec les Syndicats Intercommunaux, Le Pays du Perche et le Parc Naturel Régional du Perche et aussi les associations, entreprises et d'autres acteurs sont à l'œuvre !**

**Les propositions formulées qui vous sont proposées doivent permettre d'afficher plus fortement l'engagement « Territoire Durable » de la CDC et ses communes en lançant de nouvelles initiatives concrètes et innovantes.**

**Il vous appartient de les choisir et d'agir.**

# Annexes

## **Annexe 1**

### ***Rappel des 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015***

**Objectif 1** Pas de pauvreté – Faites don de ce que vous n'utilisez pas

**Objectif 2** Faim « zéro » – Évitez de jeter la nourriture

**Objectif 3** Bonne santé et bien-être – Vaccinez votre famille pour la protéger et améliorer la santé publique

**Objectif 4** Éducation de qualité – Aidez les enfants dans votre communauté à lire

**Objectif 5** Égalité entre les sexes – Dénoncez les propos et les comportements sexistes

**Objectif 6** Eau propre et assainissement – Évitez de gaspiller l'eau

**Objectif 7** Énergie propre et d'un coût abordable – Utilisez uniquement des appareils et ampoules écoénergétiques

**Objectif 8** Travail décent et croissance économique – Consommez des biens produits par des entreprises écologiques et des employeurs équitables

**Objectif 9** Industrie, innovation et infrastructure – Imaginez des façons nouvelles et novatrices de réutiliser du vieux matériel

**Objectif 10** Inégalités réduites – Élevez votre voix contre les discriminations

**Objectif 11** Villes et communautés durables – Déplacez-vous à vélo, à pied ou en transports publics pour préserver l'air de nos villes

**Objectif 12** Consommation et productions responsables – Recyclez le papier, le plastique, le verre et l'aluminium

**Objectif 13** Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Éduquez les jeunes sur les changements climatiques de façon à les mettre rapidement sur une trajectoire écologique

**Objectif 14** Vie aquatique – Évitez les sacs en plastique pour préserver la propreté et la sûreté des océans

**Objectif 15** Vie terrestre – Plantez un arbre et aidez à protéger l'environnement

**Objectif 16** Paix, justice et institutions efficaces – Utilisez votre droit d'élire les dirigeants de votre pays et de votre communauté locale

**Objectif 17** Partenariats pour la réalisation des objectifs – Téléchargez l'appli sur les ODD en action pour en apprendre davantage sur les Objectifs et les moyens d'aider à les atteindre !

## Annexe 2

### *Le dispositif « Territoire durable » 2030/Label*

Ces Objectifs du PLUI et du SCOT constituent une première raison pour la CDC de chercher à être reconnue comme TERRITOIRE DURABLE dans le cadre du dispositif « Territoire durable 2030 ». Celui-ci, pour la Normandie, se présente ainsi<sup>11</sup> :

#### **Le dispositif « Territoire durable 2030 » / Normandie**

*Le dispositif « Territoire durable 2030 » vise à accompagner financièrement et techniquement 10 territoires dans la mise en œuvre d'une stratégie globale et cohérente de développement durable, qui rassemble 7 stratégies thématiques minimum. Les bénéficiaires sont les EPCI normands et leurs groupements (PETR).*



#### **Les objectifs du développement durable concernés**

- 14 objectifs sur 17 sont concernés, dont l'objectif 2 (Zéro faim) ; 11 (Villes et communautés durables) ; 14 (Vie aquatique) ou encore 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

#### **Quels buts ?**

Ce dispositif comprend 3 objectifs généraux et transversaux, comme suit :

- Accompagner les territoires dans l'élaboration de stratégies globales et transversales appropriées au vu de leur situation et de l'Agenda 2030 pour le développement durable. À cet effet, il était demandé aux territoires souhaitant élargir au dispositif de développer des stratégies s'inscrivant dans les 17 objectifs du développement durable, qui forment le cœur de l'Agenda 2030.
- Être ensemblier de différentes politiques régionales concourant à la soutenabilité des territoires. Il permet à un territoire d'accéder à une seule aide régionale globale à l'ingénierie, en rassemblant plusieurs dispositifs régionaux différents ; il permet également à un territoire de traiter plusieurs enjeux simultanément en assurant la transversalité entre ceux-ci ;
- Favoriser l'accès à des subventions et proposer des bonifications sur les dispositifs IDÉE Conseil, IDÉE Action, IDÉE Innovation développés au sein de la Direction « Énergies, Environnement, Développement Durable ».

Le dispositif comprend également des objectifs spécifiques, liés aux stratégies thématiques obligatoires et aux stratégies choisies par le territoire.

---

<sup>11</sup> D'après le site « Régions de France », disponible à l'adresse : <http://regions-france.org/developpement-durable/normandie-dispositif-territoire-durable-2030/>.

## Quelles actions ?

En partant des grands piliers du développement durable, le schéma ci-dessous présente les thèmes répondant à une compétence régionale, associés simultanément à un dispositif régional d'intervention ou à une ou plusieurs stratégie(s) locales en préparation ou pré-ciblées, leurs objectifs spécifiques, leurs critères d'éligibilité, et répondant aux 17 objectifs de développement durable définis par les Nations Unies :



Afin d'accéder au dispositif « Territoire durable 2030 », les territoires candidats doivent s'engager à développer une stratégie globale se composant de 7 thèmes minimum, dont les 4 thèmes obligatoires, cités ci-dessous :

- Élaboration d'une démarche interne de développement durable au sein des services ;
- Transition énergétique (économies d'énergie, dans les bâtiments, dans les process, production d'énergies renouvelables) ;
- Trame verte et bleue ;
- Économie circulaire.

De plus, une thématique pour chaque pilier (Économie, Social et Environnement) du développement durable est à choisir, par exemple le numérique (Économie), l'éducation au développement durable (Social) ou encore la mobilité durable (Environnement). Il est possible pour les territoires de travailler sur plus de 7 items à la fois.

### Quelle innovation ?

L'innovation dans cette démarche peut être située au travers de :

- Son caractère très ensemblier de différentes politiques régionales concourant au développement durable d'un territoire (énergie, air, biodiversité, trame verte et bleue, climat, eau et milieux aquatiques, littoral, économie circulaire, agriculture durable, mobilité durable, coopération décentralisée, tourisme, économie...), de façon simultanée, globale et transversale. Il permet à un territoire d'accéder à une seule aide régionale globale à l'ingénierie, en rassemblant plusieurs dispositifs régionaux différents ; il permet également à un territoire de traiter plusieurs enjeux simultanément en assurant la transversalité entre ceux-ci ;
- La demande faite aux territoires engagés de mettre en place une gouvernance dédiée pour la démarche et de mener ainsi également une démarche interne de développement durable au sein de l'EPCI ;
- L'organisation dédiée mise en place au sein des services de la Région : le pôle développement durable de la DEEDD assure le rôle de relais/intermédiaire entre chaque territoire lauréat et la quinzaine de services de la Région parties prenantes de cette démarche. Des outils dédiés internes ont également été mis en place, permettant un mode de travail collaboratif pour la gestion des aides financières associées à cet appel à manifestation d'intérêt, ce qui simplifie la gestion administrative et financière pour les bénéficiaires ;
- Le principe de sélection des candidatures, basée sur une lettre de motivation du territoire, assortie d'un court diagnostic/état des lieux du territoire, qui permette de comprendre les motivations du territoire à choisir tel ou tel thème. Il n'était donc pas demandé de constituer un lourd dossier, avec de nombreuses pièces. Il s'agissait surtout pour la Région de mesurer l'envie des territoires à s'engager dans une démarche de progrès vers le développement durable ;
- Le souhait de la Région de pouvoir retenir, in fine, parmi les bonnes candidatures, une variété de territoires : certains déjà très avancés et déjà aguerris au développement durable, d'autres totalement novices et découvrant l'approche, voire les thèmes ; des territoires ruraux, urbains ou périurbains, plutôt industriels ou agricoles ;
- La création d'un réseau de ces territoires engagés dans le développement durable, pour des échanges de pratiques, pour que les plus avancés soutiennent et forment les « débutants ». L'idée est en outre que ce réseau soit commun avec la démarche « Territoire 100 % EnR », pour accélérer la transition énergétique sur ces territoires ;
- La possibilité donnée aux territoires labellisés d'accéder à des subventions et de bénéficier de bonifications sur les dispositifs IDÉE Conseil, IDÉE Action, IDÉE Innovation, développés au sein de la Direction « Énergies, Environnement, Développement Durable », et sur des dispositifs d'autres directions (notamment mobilité).

**Le premier appel (2017) a abouti à :**

- 9 territoires labellisés « Territoire Durable 2030 » ;
- 7 territoires ayant conventionné à ce jour avec la Région Normandie ; cela se traduit par un financement de la Région Normandie à hauteur de 977 542 euros (taux d'intervention de 50 %).

**Un nouvel appel va être lancé à l'été 2019.**

**Les dossiers devront être déposés avant le 15 décembre 2019.**

## Annexe 3

### Rappel des compétences de la Communauté de communes et des dispositifs adoptés : PLUI et SCOT

La CDC du Pays de Mortagne-au-Perche rassemble **33 communes**, près de **14 000 habitants**, pour une superficie de **402,39 km<sup>2</sup>**.

#### Rappel des compétences de la CDC :

- **Compétences obligatoires**
  - ⇒ Aménagement de l'espace
  - ⇒ Développement économique
  
- **Compétences optionnelles**
  - ⇒ Logement et habitat
  - ⇒ Protection et mise en valeur de l'environnement
  - ⇒ Équipements socio-culturels et sportifs d'intérêt communautaire
  - ⇒ Enseignement préélémentaire et élémentaire
  - ⇒ Action en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
  - ⇒ Action sociale
  - ⇒ Accès aux soins
  - ⇒ Voirie d'intérêt communautaire
  
- **Compétences facultatives**
  - ⇒ Activités sportives, culturelles et socio-éducatives d'intérêt communautaire
  - ⇒ Incendie et secours
  - ⇒ Services
  - ⇒ Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Elle est d'ores et déjà dotée d'un PLUI (approuvé le 15 décembre 2016) et via le Pays du Perche ornais d'un SCOT 2017-2042 (approuvé le 21 septembre 2018).

Le PLUI comporte un volet PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durables) dont l'objectif est de « permettre un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en garantissant sur le long terme à la fois le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, les préoccupations majeures pour assurer le développement durable. »

Le PLUI, dans ce volet PADD, rappelle à cette occasion que la CDC est imbriquée dans d'autres coopérations intercommunales : le Parc naturel régional du Perche et le Pays du Perche ornais, eux-mêmes engagés en faveur du développement durable.

### La PADD a fixé 4 axes stratégiques :

- Faire connaître et préserver le socle paysager, agricole et naturel du territoire (sites Natura 2000, PNR, site classé de Réno Valdieu, monuments historiques, trame verte et bleue, etc.)
- Conforter et développer une économie durable, fondée sur les richesses du territoire (protéger l’outil agricole ; diversification des activités agricoles ; développer les savoir-faire locaux ; développer un tourisme durable, etc.)
- Développer une offre d’habitat répartie, diversifiée et économe en espace (faciliter l’implantation des jeunes ménages ; offrir l’accès de l’habitat aux mal-logés et défavorisés ; lutter contre l’habitat indigne, etc.)
- Desservir et gérer durablement le territoire (anticiper l’évolution des besoins en termes d’équipements scolaires ; veiller au maintien d’une offre médicale ; créer des « liaisons douces » entre bourgs, villages, hameaux ; favoriser les économies d’énergie et les énergies renouvelables, etc.).

### Le SCOT lui-même fixe des orientations et des objectifs qui croisent ceux du PLUI :

- **Axe 1 : Favoriser un urbanisme équilibré, s’appuyant sur les polarités et la maîtrise de l’usage des sols**  
*[Objectifs généraux – Règles relatives à l’urbanisme (Axes 1, 2 et 5 du DOO) ; Sous-section 1 – Gestion économe des espaces (Axe 3 du DOO)]*
- **Axe 2 : Inscrire le développement dans le respect des identités paysagères et patrimoniales**  
*[Sous-section 2 – Protection d’espaces agricoles, naturels et urbains (Axe 4 du DOO) ; Sous-section 6 – Qualité urbaine, architecturale et paysagère (Axe 6 du DOO)]*
- **Axe 3 : Maintenir l’attrait commercial et renforcer l’attractivité économique du pays**  
*[Sous-section 5 – Équipement commercial et artisanal (Axe 9 du DOO)]*
- **Axe 4 : Structurer une offre de logements diversifiée à partir de l’armature territoriale existante**  
*[Sous-section 3 – Habitat (Axe 7 du DOO) ; Sous-section 7 – équipements et services (Axe 10 du DOO)]*
- **Axe 5 : Améliorer l’attractivité résidentielle, touristique, culturelle et énergétique du territoire**  
*[Sous-section 4 – Transports et déplacements (Axe 8 du DOO) ; Sous-section 8 – Infrastructures et réseaux de communication électroniques (Axe 11 du DOO) ; Sous-section 9 – Performances environnementales et énergétiques (Axe 12 du DOO)]*

## Annexe 4

### Personnes consultées

*Outre le Président de la CDC, Jean-Claude Lenoir (cf. sa lettre en Annexe 5 me proposant de faire des propositions concernant le Développement Durable en annexe 4) avec lequel je me suis entretenu trois fois avec la participation de Mme Julie Aubry, Directrice de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche, j'ai eu un entretien avec M Olivier Bitz, Sous-Préfet de Mortagne-au-Perche.*

Et j'ai consulté, échangé avec :

- **Philippe AUVRAY**, Adjoint au Maire de Mortagne-au-Perche, Président de Territoire Energie Orne,
- **Colette COUSIN**, Co-Présidente et **Benoît CAGNEAUX**, Mortagne en Transition,
- **Bruno DE COUPIGNY**, Président d'E.T.S,
- **Jacques DASNOY**, Directeur Communications Inco,
- **Jacki DESOUCHE**, Maire de Mortagne au Perche, Vice-Président de la CDC ,
- **Sylvie ERRARD**, Gérante CAE Crescendo,
- **Léon GUERRINI**, membre du Conseil d'Administration de l'Association Mortagne-au-Perche Patrimoine, ancien conseiller municipal de Mortagne-au-Perche,
- **Denis GUILLEMIN**, Directeur du Parc Naturel Régional du Perche,
- **Xavier GOUTTE**, Maire de Comblot, Vice-Président de la CDC, Responsable agronomie, productions végétales Chambre de l'Agriculture,
- **Camille HENRY**, Responsable du Pôle Valorisation des Ressources au PNR Perche,
- **Rodolphe JOIGNE**, Directeur de la CNCRESS de Normandie,
- **Jean LAMY**, Maire de Bazoches, Vice-Président de la CDC ,
- **Pierre MATHIEU**, ancien Président de la Maison pour Tous, ancien conseiller municipal de Mortagne-au-Perche,
- **Emilien MARQUES-MONTEIRO**, MIL perche,
- **François MEREL**, Président de l'Union des Commerçants de Mortagne-au-Perche,
- **Laurent OUVRARD**, Directeur d'Enercoop-Normandie,
- **Olivier PEYROLLES**, Président de ATTP (magasin Barnabé), administrateur de MIL Perche,
- **Philippe PICQ**, Maire de Pervençères, Vice-Président de la CDC,
- **Pascal PREVEL**, Directeur du Smirtom du Perche Ornaï,
- **Benoît RUGEL**, Directeur France-Active Normandie,
- **Florence SBILE**, conseillère Municipale de Mortagne-au-Perche, Responsable du Pôle Développement Durable au PNR Perche.

Je les remercie de leur avis, apports comme de leur écoute ainsi que les institutions, associations ou coopératives qui m'ont invité à des réunions et événements durant cette période de consultations.

## Annexe 5

### Lettre du Président de la CDC à Thierry Jeantet

